Paraphe

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

### VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES 78570

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION: 7 décembre 2023

DATE D'AFFICHAGE: 7 décembre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS:** 

En exercice: 33 Présents: 18 Votants: 22

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

### Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires — Adjoints, Mme CHERGUI, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, Mme. DUBOIS, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

## Ne prenaient pas part au vote :

M. GOURVENEC M. BRENOT

## Absents représentés :

Mme CHARLOT, M. LIAOUI M. MARCIN Mme KHARJA (Procuration à M. LONGEAULT) (Procuration à M. GAILLARD) (Procuration à Mme ABLOUH) (Procuration à M. FARIGOULE)

### Absents excusés :

M. FOURE
M. CAMARA
Mme CHATELAIN
M. ALIMI
Mme BIGLIONE
M. GAYDOUK
Mme LARABI
Mme SIRAS
M. ODIRA



Accusé de réception en préfecture 078-217801380-20231215-2023-DEL-94-DE Date de réception préfecture : 20/12/2023

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024 - VERSEMENT D'AVANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser le versement d'avances sur la subvention 2024 de plusieurs associations communales, dans l'attente de l'attribution de leur subvention définitive 2024, afin de leur permettre de faire face à leurs besoins de trésorerie,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Marchés Publics,

**CONSIDERANT** que ne prennent pas part au vote les Conseillers municipaux suivants (membres du Bureau des associations concernées) : Jean-Yves GOURVENEC (AVEC), Jean-Luc BRENOT (judo club) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser des avances mensuelles aux associations suivantes à compter de janvier 2024 jusqu'au vote du Budget Primitif 2024 :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2023	AVANCE 2024 1/12ème
Association pour la vie éducative et culturelle (AVEC)	106 500	8 875
Association ESPOIR	151 000	12 580
JUDO CLUB Chanteloup	9 800	817
Union sportive Chanteloup FOOT	81 000	6 750
Comité des œuvres sociales du personnel communal (COS)	12 000	1 000

DIT que les avances versées seront déduites du montant global de la subvention annuelle des associations concernées.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le quinze décembre deux mille vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation, Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

Accusé de réception en préfecture 078-217801380-20231215-2023-DEL-94-DE Date de réception préfecture : 20/12/2023